

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.08.2018

Numéro de version 13

Révision: 01.08.2018

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** **DILUANT CELLULOSIQUE**
- **Code du produit:** HPC1015 - UFI : UP90-K0QN-H00X-WJT1
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Emploi de la substance / de la préparation** Solvant de dégraissage
Agent diluant
Réservé aux utilisateurs professionnels.
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:** HAUTE PERFORMANCE CHIMIE
ZAC DES EPALITS
F- 42 610 SAINT ROMAIN LE PUY
Tél : 04.77.76.99.31
Fax : 04.77.76.98.83
@ : hpchimie@hpchimie.com - www.hpchimie.com
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:** ORFILA (INRS) : 33 (0)1.45.42.59.59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.
STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**




GHS02 GHS07
- **Mention d'avertissement** Attention
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:** 1-méthoxy-2-propanol
- **Mentions de danger** H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- **Conseils de prudence**

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.08.2018

Numéro de version 13

Révision: 01.08.2018

Nom du produit: DILUANT CELLULOSIQUE

(suite de la page 1)

 P403+P235
 P501

 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

2.3 Autres dangers
Résultats des évaluations PBT et vPvB

- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants
3.2 Mélanges
Description: Mélange de solvants

Composants dangereux:

CAS: 107-98-2 EINECS: 203-539-1 Reg.nr.: 01-2119457435-35	1-méthoxy-2-propanol	Flam. Liq. 3, H226; STOT SE 3, H336	50-100%
---	----------------------	-------------------------------------	---------

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours
4.1 Description des premiers secours

- **Remarques générales:** Demander immédiatement conseil à un médecin.
Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **Après contact avec la peau:** Laver à l'eau et au savon et bien rincer.
- **Après contact avec les yeux:** Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.
- **Après ingestion:** Ne pas faire vomir, demander une assistance médicale.
Rincer la bouche à l'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie
5.1 Moyens d'extinction

- **Moyens d'extinction:** Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
Mousse
Poudre d'extinction
Dioxyde de carbone

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.08.2018

Numéro de version 13

Révision: 01.08.2018

Nom du produit: DILUANT CELLULOSIQUE

(suite de la page 2)

- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:**
- **Autres indications**

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

Porter un appareil respiratoire autonome.
Porter un vêtement de protection intégrale.
Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Veiller à une aération suffisante.
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Tenir éloigné des sources d'inflammation.

- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
Empêcher le liquide de se répandre en surface (par exemple, par endiguement ou par barrage anti-pollution).
En cas de pénétration accidentelle dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, liant universel, sciure).
Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination.

- **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Utiliser des appareils résistant aux solvants.

- **Préventions des incendies et des explosions:**

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

- **Stockage:**

- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Matériaux d'emballages autorisés : Acier, acier inoxydable, PEHD, PPHD, Teflon.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.08.2018

Numéro de version 13

Révision: 01.08.2018

Nom du produit: DILUANT CELLULOSIQUE

(suite de la page 3)

· **Indications concernant le stockage commun:**

Matériaux ne convenant pas pour les emballages: caoutchouc naturel, caoutchouc butyle, EPDM, polystyrène.

Matériaux ne convenant pas pour les emballages: l'aluminium, métaux légers et leurs alliages.

· **Autres indications sur les conditions de stockage:**

Ne pas stocker avec des substances oxydantes ou acides.

· **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Stocker au frais, en ambiance tempérée, sous abri.
Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**

Sans autre indication, voir point 7.

· **8.1 Paramètres de contrôle**

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

107-98-2 1-méthoxy-2-propanol

VLE Valeur momentanée: 375 mg/m³, 100 ppm

VME Valeur à long terme: 188 mg/m³, 50 ppm
risque de pénétration percutanée

· **DNEL**

107-98-2 1-méthoxy-2-propanol

Dermique Effets systémiques à long terme 50,6 mg/kg /jour (Travailleurs / Workers)

Inhalatoire Effets systémiques à long terme, 369 mg/m³ (Travailleurs / Workers)

Effets systémiques à court terme 553,5 mg/m³ (Travailleurs / Workers)

· **PNEC**

107-98-2 1-méthoxy-2-propanol

PNEC aqua (freshwater) 10 mg/l

PNEC - STP 100 mg/l

PNEC - sol / soil 2,47 mg/kg

PNEC - sédiment d'eau douce / freshwater sediment 41,6 mg/kg

PNEC - sédiment marin / sea sediment 4,17 mg/kg

· **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur la réglementation en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**

· **Équipement de protection individuel:**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Retirer immédiatement les vêtements souillés.

Se laver les mains avant de manger, boire ou fumer.

Port des Équipements de Protection Individuelle (E.P.I.) obligatoire pour toute personne sujette aux allergies.

· **Protection respiratoire:**

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

Filtre A/P2

(suite page 5)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.08.2018

Numéro de version 13

Révision: 01.08.2018

Nom du produit: DILUANT CELLULOSIQUE

(suite de la page 4)

· **Protection des mains:**



Gants de protection

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· **Matériau des gants**

Butylcaoutchouc

Caoutchouc nitrile

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le délai de rupture de la matière constitutive du gant est à déterminer par le fabricant des gants et à respecter.

· **Protection des yeux:**



Lunettes de protection

· **Protection du corps:**

Utiliser une tenue de protection.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· **Indications générales**

· **Aspect:**

Forme:

Liquide

Couleur:

Incolore

· **Odeur:**

Étherée

· **Seuil olfactif:**

Non déterminé.

· **Changement d'état**

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: 120 °C

· **Point d'éclair:**

35 °C (NF EN 22719)

· **Inflammabilité (solide, gaz):**

Non applicable.

· **Température d'inflammation:**

270 °C

· **Limites d'explosion:**

Inférieure:

1,5 Vol %

Supérieure:

13,7 Vol %

· **Pression de vapeur à 20 °C:**

11,3 hPa

· **Densité à 25 °C:**

0,916 g/cm³ (NF EN ISO 2811-1)

· **Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:**

Entièrement miscible

· **Teneur en solvants:**

VOC (CE)

100 %

· **9.2 Autres informations**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

FR

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.08.2018

Numéro de version 13

Révision: 01.08.2018

Nom du produit: DILUANT CELLULOSIQUE

(suite de la page 5)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/ conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
Eviter les sources de chaleur, flammes, étincelles.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune dans les conditions normales d'utilisation.
- **10.4 Conditions à éviter** Chaleur, flamme et sources d'étincelles.
Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.
- **10.5 Matières incompatibles:** Matières à éviter : Acides fort. Oxydants
Oxygène
Aluminium.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

• Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

107-98-2 1-méthoxy-2-propanol

Oral	LD50.	> 4000 mg/kg (Rat)
Dermique	LD50.	>2000 mg/kg (Lapin)
Inhalatoire	LC50/6h.	27,596 mg/l (Rat)

- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagénicité sur les cellules germinales** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique** Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.08.2018

Numéro de version 13

Révision: 01.08.2018

Nom du produit: DILUANT CELLULOSIQUE

(suite de la page 6)

· **Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique:

107-98-2 1-méthoxy-2-propanol

CE50 23300 mg/l (Daphnia) (48h)

1000 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (7d)

CL50 6812 mg/l (Leuciscus idus)

· 12.2 Persistance et dégradabilité

Facilement biodégradable.

· 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Autres indications écologiques:

· Indications générales:

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

· 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

· PBT:

Non applicable.

· vPvB:

Non applicable.

· 12.6 Autres effets néfastes

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

· Recommandation:

Remettre à un récupérateur agréé.

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

· Emballages non nettoyés:

· Recommandation:

Remettre à un récupérateur agréé.

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU

· DOT, ADR, IMDG, IATA

UN3092

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

· DOT

1-Methoxy-2-propanol

· ADR

UN3092 MÉTHOXY-1 PROPANOL-2 solution

· IMDG, IATA

1-METHOXY-2-PROPANOL solution

(suite page 8)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.08.2018

Numéro de version 13

Révision: 01.08.2018

Nom du produit: DILUANT CELLULOSIQUE

(suite de la page 7)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport
DOT


Class 3 Liquides inflammables.
Label 3

ADR


Classe 3 (F1) Liquides inflammables.
Étiquette 3

IMDG, IATA


Class 3 Liquides inflammables.
Label 3

14.4 Groupe d'emballage

DOT, ADR, IMDG, IATA III

14.5 Dangers pour l'environnement:

Marine Pollutant: Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Indice Kemler: Attention: Liquides inflammables.
No EMS: 30
Stowage Category: F-E,S-D
Stowage Category: A

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

Indications complémentaires de transport:
DOT

Quantity limitations On passenger aircraft/rail: 60 L
 On cargo aircraft only: 220 L

ADR

Quantités limitées (LQ) 5L
Quantités exceptées (EQ) Code: E1
 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml
 Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
Catégorie de transport 3
Code de restriction en tunnels D/E

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.08.2018

Numéro de version 13

Révision: 01.08.2018

Nom du produit: DILUANT CELLULOSIQUE

(suite de la page 8)

• IMDG • Limited quantities (LQ) • Excepted quantities (EQ)	5L Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
• "Règlement type" de l'ONU:	UN 3092 MÉTHOXY-1 PROPANOL-2 SOLUTION, 3, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
 - **Directive 2012/18/UE**
 - **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I**
 - Aucun des composants n'est compris.
 - **Catégorie SEVESO**
 - P5c LIQUIDES INFLAMMABLES
 - **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas**
 - 5.000 t
 - **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut**
 - 50.000 t
 - **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII**
 - Conditions de limitation: 3
 - **Prescriptions nationales:**
 - **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**
 - Tableau 84 des maladies professionnelles : " Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel."
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**
 - Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.
La date limite d'utilisation du produit est de 24 mois à compter de sa date de fabrication.

- **Phrases importantes :**
 - H226 Liquide et vapeurs inflammables.
 - H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- **Acronymes et abréviations:**
 - ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
 - IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 - DOT: US Department of Transportation
 - IATA: International Air Transport Association
 - GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
 - EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 - ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
 - CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
 - VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)
 - DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
 - PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
 - LC50: Lethal concentration, 50 percent
 - LD50: Lethal dose, 50 percent
 - PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
 - vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.08.2018

Numéro de version 13

Révision: 01.08.2018

Nom du produit: DILUANT CELLULOSIQUE

(suite de la page 9)

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) –
Catégorie 3

· * **Données modifiées par rapport à
la version précédente**

FR